



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi le 21 février 2017  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents:** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn  
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LÉVESQUE Jean, maire de Freighsburg  
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand  
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine  
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham  
REID François, représentant de Stanbridge East  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAU Daniel, représentant de Notre-Dame-de-Stanbridge

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

**Sont également présents :** Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017
4. Actualités du CLD :
  - 4.1. Rapport d'activités du mois de janvier
  - 4.2. Bilan des interventions 2016
  - 4.3. Mise à jour du répertoire des entreprises
  - 4.4. Événement « Tourisme & Vin » le 29 mars 2017
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 9 février :
  - 5.1. Bilan des statistiques 2016 (matières résiduelles et écocentres)
  - 5.2. Matières résiduelles :
    - 5.2.1. Redevances versus matières organiques
    - 5.2.2. Plan de communication (matières résiduelles et compostage)
  - 5.3. Écocentre : agrile du frêne
  - 5.4. Régie : suivi de la demande pour le programme de traitement des matières organiques (PTMOBC)
6. Rapport du comité transport adapté et collectif du 7 février:
  - 6.1. Statistiques 2016
  - 6.2. Offre spécifique
    - 6.2.1. Taxibus Cowansville : retour 2016
    - 6.2.2. Mobilité de la main-d'œuvre
  - 6.3. Transport interurbain avec Transdev : rencontre le 27 février prochain
7. Rapport du comité de gestion des cours d'eau du 15 février:
  - 7.1. Autorisation de paiement pour des travaux correctifs lot P-2377 à Stanbridge East
  - 7.2. Recommandation d'autorisation de signature du *protocole d'entente – Projet de compensation de cours d'eau dans le bassin versant de la rivière Yamaska* avec la Société en Commandite Bromont 1
  - 7.3. Autorisation d'appel d'offres pour l'aménagement d'un cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 à Dunham
  - 7.4. Appui à l'OBV de la baie Missisquoi – Demande au volet 2.1 du programme Prime-Vert
  - 7.5. Octroi d'un mandat pour la production de capsules vidéo sur les exemples de bandes riveraines
8. Compte-rendu du Forum de l'eau du 17 février
9. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 20 février:
  - 9.1. Recommandation des projets locaux (par pôle)
  - 9.2. Recommandation des projets régionaux
10. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 15 février:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.1. Présentation pour adoption du règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement afin d'y intégrer les dispositions non encore en vigueur du RÉGES - Renaturalisation des bandes riveraines
- 10.2. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) - Demande commune de dérogation du monde municipal
- 10.3. Commission conjointe d'aménagement :
  - 10.3.1. Projet de règlement MRC de La Haute-Yamaska
  - 10.3.2. Nomination d'un troisième représentant et d'un substitut
- 10.4. Demande d'avis à la CPTAQ : TransCanada PipeLines Pike River
  - 10.4.1. Dossier 414773
  - 10.4.2. Dossier 414775
- 10.5. Transfert des sommes résiduelles du projet provincial de Banque de Terres au CRAAQ
- 10.6. Certificats de conformité :
  - 10.6.1. Règlement 2016-06303 – Saint-Ignace-de-Stanbridge
  - 10.6.2. Règlement 2016-10305 – Saint-Ignace-de-Stanbridge
  - 10.6.3. Règlement 2017-01-386 – Sainte-Sabine
  - 10.6.4. Règlement 723-17 – Ville de Bedford
- 10.7. Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective (art. 59) par la CPTAQ
- 10.8. Municipalité de Saint-Armand: demande d'appui
11. Certificat de conformité :
  - 11.1. Règlements 271-1-2016, 264-1-2016, 265-1-2016 et 267-1-2016 – Bolton-Ouest
12. Compte-rendu de l'audience publique à la CPTAQ – Agrocentre Farnham
13. Autorisation au Club de 3 et 4 roues de l'Estrie d'emprunter les abords de la route 139
14. Rapport du comité consultatif des services de santé de Brome-Missisquoi du 7 février :
  - 14.1. Enquête 2015 sur la santé populationnelle de Brome-Missisquoi : résultats et pistes de solutions
  - 14.2. Coordination de certains dossiers « Santé publique » partagés entre l'Estrie et la Montérégie (saines habitudes de vie, développement des enfants de 0 à 5 ans, réussite éducative et lutte à la pauvreté)
  - 14.3. Projets d'investissements à l'Hôpital.
  - 14.4. Lits de longue durée et évaluation des besoins
15. Rapport du comité administratif du 8 février:
  - 15.1. Comptes à payer
  - 15.2. Forum sur le développement de Brome-Missisquoi: retour sur les discussions du 4 février 2017
  - 15.3. Recommandation pour l'octroi du mandat pour la réalisation de travaux correctifs sur la marquise
  - 15.4. Recommandation pour l'octroi du mandat pour la fourniture du service de gérance du service de l'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
  - 15.5. Recommandation d'autorisation de signature du *Protocole d'entente – Projet de compensation de cours d'eau dans le bassin versant de la rivière Yamaska* avec la Société en Commandite Bromont 1
16. Internet haute vitesse : retour sur la soirée d'information du 16 février 2017 et suivi des démarches
17. Renouvellement 2017-2018 des assurances générales de la MRC avec *Chapdelaine Assurances & services financiers inc.*
18. Stratégie gouvernementale sur l'occupation et la vitalité des régions et FARR : retour sur la rencontre entre les élus gouvernementaux et municipaux en Montérégie du 13 février 2017
19. Nouveau programme du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion du Québec : opportunité pour la MRC Brome-Missisquoi
20. Rencontre d'information pour la restructuration des Offices municipaux d'habitation (OMH)
21. Autorisation de signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017
22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février et mars
23. Correspondance
24. Questions diverses :
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

36-0217

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne de Sutton souligne qu'à ce jour plus de 87 municipalités ont adopté un règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et que plusieurs autres ont déposé un avis de motion à cet effet. Ce mouvement vise l'adoption de règlements municipaux de dérogation au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection qui n'est pas assez sévère en regard des distances séparatrices concernant l'extraction des hydrocarbures. Elle souhaite que la MRC encourage les municipalités à adopter une résolution encourageant les municipalités à adopter un tel règlement de dérogation.



No de résolution  
ou annotation  
37-0217

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**ACTUALITÉ DU CLD**

**Rapport d'activités du mois de janvier**

Monsieur Beauchamp informe les maires des nouveaux outils mis à la disposition des entrepreneurs pour les aider dans leurs développements, notamment le microcrédit offrant une procédure allégée ainsi que des prêts sur quasi-équité. Monsieur Beauchamp fait également un retour sur les formations en cours pour les entrepreneurs ainsi que les programmes d'accélération de croissance. Plusieurs cohortes sont actives présentement.

**Bilan des interventions 2016**

Monsieur Beauchamp présentera prochainement aux maires les interventions que le CLD a réalisées durant l'année 2016. Le CLD est actuellement à recueillir des données à cet effet.

**Mise à jour du répertoire des entreprises**

Monsieur Beauchamp mentionne au conseil que l'équipe du CLD sonde les entreprises de la région afin de mettre à jour le répertoire des entreprises industrielles et touristiques et afin d'évaluer la satisfaction des services offerts.

**Événement « Tourisme & vin » le 29 mars 2017**

Monsieur Beauchamp invite les maires à encourager les entreprises se trouvant sur leur territoire à s'inscrire à l'événement œnotouristique du 29 mars 2017 se déroulant au Château Bromont. Ce projet a été mis sur pied afin de mettre en relation les différents acteurs du milieu touristique avec les vignerons présents sur le territoire de Brome-Missisquoi.

**BILAN DES STATISTIQUES 2016 : MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Madame Nantais-Martin présente aux maires les statistiques concernant les matières résiduelles pour l'année 2016. Au niveau du recyclage, il s'agit d'une diminution de 10 % par rapport à 2015. Près de 46 000 tonnes de déchets, tous secteurs confondus, ont été produites en 2016 soit une augmentation de 11 % par rapport à 2015. La répartition du tonnage de déchets est partagée en trois grands secteurs, tels qu'illustrés par le tableau ci-dessous :

| Secteurs                                     | Tonnage 2016  | Variation p/r à 2015 |
|--|---------------|----------------------|
| Municipal                                    | 17 800 tonnes | ▼ 15 %               |
| Construction, rénovation et démolition (CRD) | 14 700 tonnes | ▲ 22 %               |
| Industries, commerces et institutions (ICI)  | 11 200 tonnes | ▲ 31 %               |

La variation des déchets du secteur municipal est expliquée par la diminution des quantités de boues apportées au site d'enfouissement. Le tonnage de boues municipales a diminué de 70 % par rapport à 2015.

**Écocentres**

Madame Nantais-Martin présente les statistiques des écocentres pour les 8 mois d'ouverture de l'année 2016. Plus de 1 500 tonnes de matières ont été apportées dans les 6 écocentres soit une diminution moyenne de 32 % par rapport à 2015. Cette diminution s'explique notamment par le fait que les bardeaux d'asphalte ne sont plus acceptés dans les écocentres. Malgré tout, les matières les plus recueillies sont encore le bois et les résidus provenant de la construction, rénovation et démolition (CRD). Il y a eu près de 9 000 visites, soit une diminution moyenne de 3 % par rapport à 2015. Cet achalandage représente 28 % des ménages de la MRC.

**MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

**Redevances versus matières organiques**

Madame Nantais-Martin mentionne aux maires, que malgré les nouveaux critères du cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles présentés par le MDDELCC, il est plus avantageux pour les municipalités de continuer avec le projet déjà en cours de la Régie qui est de mettre en place la collecte à trois voies en bac brun pour réaliser le compostage.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Madame Nantais-Martin informe également les maires qu'elle communiquera avec eux prochainement pour d'obtenir des informations sur leurs actions afin de rédiger le rapport de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles, qui est à remettre à la fin juin.

### Plan de communication

Madame Nantais-Martin annonce également qu'un plan de communication est à venir concernant la valorisation des matières organiques, mais également des matières résiduelles en général. Cette campagne débutera au printemps 2017 pour se poursuivre jusqu'en 2018, afin qu'avant, pendant et après la mise en service de la collecte des matières organiques, l'information soit bien retenue.

### ÉCOCENTRE : AGRILE DU FRÊNE

Madame Nantais-Martin rappelle aux maires qu'il est recommandé que les frênes infectés des terrains municipaux soient abattus et transportés entre le 15 octobre et le 15 mars afin d'éviter la propagation de l'agrile en dehors de la zone réglementée. La Régie ayant la possibilité de recevoir les branches et les billots municipaux fera parvenir une estimation des coûts à cet effet.

### RÉGIE : SUIVI DE LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (PTMOBC)

Madame Nantais-Martin mentionne au conseil que le processus suit son cours relativement à la demande de subvention du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le rapport détaillé devrait être déposé au ministère à la mi-mars. Un échéancier sera déposé prochainement.

La Régie procédera à un appel d'offres regroupé pour l'achat des bacs de compostage. Chaque municipalité paiera la facture totale de l'achat des bacs nécessaires pour ses citoyens, mais le tiers de la facture lui sera remboursé par la subvention.

### STATISTIQUES 2016 CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Madame Langevin souligne aux maires les points importants de l'année 2016 concernant le service de transport. Durant l'année 2016, une diminution de 6 % des déplacements en transport adapté a été enregistrée. Cette diminution s'explique notamment par des déménagements et des décès. En transport collectif, une augmentation de 10 % a été enregistrée par rapport à la même période en 2015.

### TAXIBUS COWANSVILLE ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Madame Langevin présente le rapport des données statistiques de l'année 2016, 4 141 déplacements ont été effectués. Depuis le 1<sup>er</sup> février, le service de taxibus est aux demi-heures non seulement aux heures de pointe, mais en tout temps. Cette amélioration a été consentie par les élus à la demande des usagers. Le service est donc désormais offert aux Cowansvillois 7 jours sur 7, aux demi-heures, de 7 h à minuit.

### MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La demande de subvention auprès du MTMDET pour une étude de besoins et de faisabilité dans le cadre du volet II du programme d'aide au développement du transport collectif a été envoyée.

### TRANSPORT INTERURBAIN

Une rencontre est prévue le 27 février prochain à la MRC avec les représentants de Transdev et de la MRC (Madame Langevin). Les représentants de Transdev devraient proposer un horaire qui synchronise les plages horaires des correspondances à Bromont et à l'Ange-Gardien. Madame Langevin évaluera la proposition.

### AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX CORRECTIFS LOT P-2377 À STANBRIDGE EAST

**CONSIDÉRANT** que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués sans autorisation sur la branche 1 du cours d'eau Bouchard et dans un cours d'eau sans désignation sur le lot P-2377 du cadastre du Canton de Stanbridge;

38-0217



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que, suite à plusieurs avis au propriétaire, à défaut de réaliser les travaux correctifs lui-même dans les délais impartis, la MRC a mandaté un entrepreneur pour exécuter les travaux correctifs requis, le tout conformément à l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

**CONSIDÉRANT** l'acte d'autorisation des travaux dûment adopté le 23 novembre 2016 par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi (résolution numéro 451-1116);

**CONSIDÉRANT** le préavis envoyé par courrier recommandé le 7 décembre notifiant le propriétaire plus de 48 heures avant le début des travaux;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés entre le 13 et le 19 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des factures de *J.A. Beaudoin Construction limitée* de 23 043,79 \$ (excluant les taxes) et de *ALPG consultants inc.* de 800 \$ (excluant les taxes) et de répartir la dépense selon l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

39-0217

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET DE COMPENSATION DE COURS D'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA AVEC LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BROMONT 1**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de développement devant obtenir, avant le début des travaux de développement, un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qu'à cet égard, le MDDELCC requiert une compensation pour deux cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que le Protocole d'entente – Projet de compensation de cours d'eau dans le bassin versant de la Rivière Yamaska avec la société en commandite Bromont 1 vise à permettre la réalisation du projet de restructuration de cours d'eau par la MRC en contrepartie d'une contribution monétaire versée par le promoteur;

**CONSIDÉRANT** que le présent protocole d'entente a été soumis à l'approbation du MDDELCC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou à défaut madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC le Protocole d'entente – Projet de compensation de cours d'eau dans le bassin versant de la Rivière Yamaska avec la société en commandite Bromont 1.

**ADOPTÉ**

### **TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS – REGES**

Monsieur Lajeunesse informe les maires qu'une rencontre sera organisée dans chacune des municipalités au courant des mois de mars et avril, avec le maire, le directeur général et l'inspecteur, afin de discuter de l'avancement de l'application de la réglementation sur les bandes riveraines et des autres enjeux liés à l'application du REGES.

40-0217

### **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION ENTRE LES LOTS 3 979 675 ET 3 979 676 À DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de stabilisation d'un cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 à Dunham.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

41-0217

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**APPUI À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI –  
DEMANDE AU VOLET 2.1 DU PROGRAMME PRIME-VERT**

**CONSIDÉRANT** que l'OBV de la baie Missisquoi dépose une demande d'aide financière au volet 2.1 du programme Prime-Vert du MAPAQ pour le projet de «Réduction de la pollution diffuse agricole dans le bassin versant de la rivière de la Roche»;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permettrait à l'OBVBM d'engager un agronome dont le mandat sera de finaliser le diagnostic du bassin versant de la rivière de la Roche et mobiliser les producteurs agricoles sur l'enjeu en cause, les problématiques relevées et les solutions qui pourraient être envisagées;

**CONSIDÉRANT** que l'agronome proposera un plan de travail triennal que les producteurs agricoles approuveront et qui déterminera les actions prioritaires à entreprendre de même que les sources de financement disponible si nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que ce type de démarche d'accompagnement en milieu agricole est un élément important du cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion adopté par le conseil des maires en octobre 2014 et du plan d'action 2017 sur la gestion intégrée et durable de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a compétence sur la gestion des cours d'eau et sur l'aménagement du territoire et qu'elle travaille activement en concertation avec les acteurs du milieu dans le but de protéger la ressource eau;

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau sont en préparation dans des secteurs agricoles du bassin versant de la rivière de la Roche (lot 133, lot P-56, branche 15 Brandy et branche 4 Swennen) et que la mise en place du projet pourrait aider à la pérennité des travaux;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi dispose de données géoréférencées précises sur la microtopographie du territoire, sur les patrons d'écoulements préférentiels de l'eau au niveau des parcelles agricoles, sur les sous-bassins de drainage, sur la modélisation des hauteurs de ruissellement et des exportations de matières en suspension, sur l'historique des travaux de cours d'eau, etc.;

**CONSIDÉRANT** que la pollution diffuse agricole est problématique dans le bassin versant de la rivière de la Roche et que ce secteur n'a pas fait l'objet d'actions concertées dans le passé;

**CONSIDÉRANT** que les actions doivent être modulées selon les caractéristiques du milieu, sur une base volontaire pour les propriétaires, afin de permettre une collaboration étroite;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de «Réduction de la pollution diffuse agricole dans le bassin versant de la rivière de la Roche» et la demande de financement de l'OBVBM au volet 2.1 du programme Prime-Vert. La MRC Brome-Missisquoi confirme son partenariat dans le cadre du projet en termes de ressources humaines et de partage de données et d'outils géomatiques, pour une valeur estimée à 9 975 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

42-0217

**OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRODUCTION DE CAPSULES VIDÉO SUR LES  
EXEMPLES DE BANDES RIVERAINES**

**CONSIDÉRANT** que la production de capsules vidéos de sensibilisation sur les bandes riveraines est prévue au plan d'action 2017 et que des sommes ont été budgétées à cette fin;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à Madame Sabine Vanderlinden pour la conception et l'animation d'une capsule vidéo visant à illustrer des exemples de bandes riveraines efficaces et esthétiques en zones résidentielle et agricole, à un taux horaire de 55 \$ pour un total estimé à 1 017,50 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FORUM DE L'EAU DU 17 FÉVRIER : COMPTE-RENDU**

Monsieur Lajeunesse informe les maires des principales discussions du Forum de l'eau qui s'est déroulé le vendredi 17 février à Saint-Alphonse-de-Granby. Les effets des changements climatiques sur la région ont été discutés, tels que les pluies plus intenses, les périodes de sécheresse plus nombreuses, plus de périodes de redoux et de pluie en hiver, les printemps plus doux. Un enjeu important concerne le ruissellement et l'érosion des sols. La MRC Brome-Missisquoi a fait bonne figure avec ses programmes actuels pour la gestion de l'eau.

43-0217

**AUTORISATION DE FINANCEMENT DES PROJETS LOCAUX (PAR PÔLE)**

**CONSIDÉRANT** que les 6 pôles ont un montant total de 242 873 \$ pour 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le financement des projets locaux suivants aux montants recommandés par le comité Pacte Brome-Missisquoi:

| <b>PÔLE DE FARNHAM - MONTANT DISPONIBLE : 27 025 \$</b>                                   |  |                        |                           |
|---|--|------------------------|---------------------------|
| <b>Projet</b>   | <b>Promoteur</b>   | <b>Montant demandé</b> | <b>Montant recommandé</b> |
| Continuité de l'aménagement d'un parc   | Municipalité de Sainte-Sabine                                | 6 000 \$               | 6 000 \$                  |
| <b>PÔLE DE SUTTON - MONTANT DISPONIBLE : 19 022 \$</b>                                    |  |                        |                           |
| <b>Projet</b>   | <b>Promoteur</b>   | <b>Montant demandé</b> | <b>Montant recommandé</b> |
| Revitalisation du centre du village et protection du patrimoine architectural d'Abercorn  | Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn (ACPA) | 7 116 \$               | 7 116 \$                  |
| Relance de Plein Air Sutton et sentier pour vélo, ski et raquette                         | Plein Air Sutton/MTB   | 15 000 \$              | 5 906 \$                  |
| Mise à niveau de l'espace d'exposition de la galerie Arts Sutton                          | Arts Sutton inc.   | 8 000 \$               | 3 000 \$                  |
| Parc culturel   | D'Arts et de rêves   | 15 000 \$              | 3 000 \$                  |
| <b>PÔLE DE LAC-BROME - MONTANT DISPONIBLE : 31 365 \$</b>                                 |  |                        |                           |
| <b>Projet</b>   | <b>Promoteur</b>   | <b>Montant demandé</b> | <b>Montant recommandé</b> |
| The Knowlton literary festival, édition 2017  | Association littéraire de Knowlton                           | 5 000 \$               | 5 000 \$                  |
| Abri Parc Héritage  | Village de Brome   | 9 449 \$               | 9 449 \$                  |
| Knowlton Academy Green house and Garden Project   | Ville de Lac-Brome   | 7 000 \$               | 11 916 \$                 |
| <b>PÔLE DE COWANSVILLE - MONTANT DISPONIBLE : 69 094 \$</b>                               |  |                        |                           |
| <b>Projet</b>   | <b>Promoteur</b>   | <b>Montant demandé</b> | <b>Montant recommandé</b> |
| Ruche d'Art de Cowansville  | Le Phare, source d'entraide                                  | 14 500 \$              | 7 000 \$                  |
| Sentiers  | Ville de Dunham  | 9 385 \$               | 6 000 \$                  |
| Marché Fermier/<br>Marché de Noël   | Vitalité Frelighsburg  | 6 500 \$               | 4 500 \$                  |
| Serre intergénérationnelle  | La Récolte des générations                                   | 5 000 \$               | 5 000 \$                  |
| Communiquer S.A.M   | Le Sac à mots  | 9 286 \$               | 6 000 \$                  |
| Filons Textiles   | Maison Bruck   | 6 000 \$               | 4 000 \$                  |
| Flores-o-villages : Place aux monarques et oiseaux  | École-o-village  | 3 000 \$               | 2 000 \$                  |
| Préservation d'un site patrimonial  | Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity Church           | 25 560 \$              | 18 234 \$                 |
| Exposition de sculptures 2017   | Nature et Création   | 5 000 \$               | 4 000 \$                  |
| Inauguration du parc du centre-ville : la grande fête des récoltes citoyenne              | GRAAP  | 9 311 \$               | 4 500 \$                  |
| Action logement-Hébergement   | Entrée chez soi  | 7 040 \$               | 6 000 \$                  |
| <b>PÔLE DE BEDFORD - MONTANT DISPONIBLE : 63 983 \$</b>                                   |  |                        |                           |
| <b>Projet</b>   | <b>Promoteur</b>   | <b>Montant demandé</b> | <b>Montant recommandé</b> |
| Accompagnement pour le développement du parc industriel régional (calcaire et logistique) | Pôle de Bedford (fiduciaire MRC)                             | 34 652 \$              | 34 296 \$                 |
| Randonnée équestre touristique-Phase 3  | Centre équestre S.A.M  | 9 750 \$               | 4 000 \$                  |
| Protégeons notre patrimoine   | Société d'histoire de Missisquoi                             | 5 998 \$               | 2 500 \$                  |
| Phase 2 du circuit du patrimoine bâti de Saint-Armand                                     | Municipalité de Saint-Armand                                 | 4 619 \$               | 2 500 \$                  |
| Une maison pour la famille  | Maison de la famille des frontières                          | 19 500 \$              | 7 000 \$                  |
| Édition 2017  | Festifolies en Armandie                                      | 14 300 \$              | 3 000 \$                  |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

| Portes ouvertes des artistes   | Le Centre de loisirs de St-Damien   | 6 300 \$        | 3 000 \$           |
|--|-------------------------------------|-----------------|--------------------|
| Un projet novateur pour la S.A.M   | Société d'agriculture de Missisquoi | 17 000 \$       | 4 000 \$           |
| <b>PÔLE DE BROMONT - MONTANT DISPONIBLE : 32 071 \$</b>                                    |                                     |                 |                    |
| Projet   | Promoteur                           | Montant demandé | Montant recommandé |
| Implantation d'un marché public à Bromont  | Ville de Bromont                    | 20 272 \$       | 6 035.50 \$        |
| Planification stratégique de Tourisme Bromont  | Tourisme Bromont                    | 10 000 \$       | 10 000 \$          |
| CPE Brigham  | Municipalité de Brigham             | 20 000 \$       | 16 035.50 \$       |
| <b>PROJETS DONT L'INVESTISSEMENT EST PARTAGÉ ENTRE LES PÔLES DE COWANSVILLE ET BEDFORD</b> |                                     |                 |                    |
| Mise en Valeur de la Rivière-aux-Brochets  | Centre de Loisirs de St-Damien      | 9 260 \$        | 5 860 \$           |

### Les projets suivants ne sont pas recommandés :

| Projet   | Promoteur   |
|--|---|
| La porte d'arche   | Fabrique et cimetière catholique de la paroisse St-Romuald de Farnham |
| La salle Alec et Gérard Pelletier l'été                  | Cœur Du Village, Productions  |
| Xtrail   | Productions Evenex  |
| Xmanrace   | Productions Evenex  |
| S'amuser au musée  | Musée des communications et d'histoire de Sutton                      |
| Boîtes individuelles                                     | Les Amies de la Terre (Marché de Solidarité)                          |
| Festifolies 2017- Série hors festival à l'Anglicane      | Festifolies en Armandie   |
| Casse-croute à prix modique                              | Ressource famille Cowansville et région                               |
| Agrandissement du club de curling de Bedford             | Club de curling de Bedford  |
| Partage d'une ressource                                  | Société Bromont en Art (fiduciaire) et la Fête du Chocolat de Bromont |
| Refonte du matériel promotionnel                         | Société de Développement Économique de Bromont                        |
| Des jardins adaptés pour semer la santé de la communauté | Jardin communautaire écologique les coccinelles de Bromont            |

**ADOPTÉ**

44-0217

### AUTORISATION DE FINANCEMENT DES PROJETS RÉGIONAUX

**CONSIDÉRANT** que le comité régional dispose d'un montant de 73 547 \$;

**CONSIDÉRANT** que neuf projets sont soumis au fonds régional et qu'un total de 122 590 \$ est demandé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le financement des projets régionaux suivants aux montants recommandés par le comité Pacte Brome-Missisquoi:

| Projet   | Promoteur                                      | Montant demandé | Montant recommandé |
|--|--|-----------------|--------------------|
| Entreprise étudiante   | Jeunes Entreprises Haute-Yamaska               | 11 000 \$       | 8 000 \$           |
| Projet d'inclusion sociale par des nichoirs pour les oiseaux | Pleins Rayons                                  | 17 380 \$       | 15 000 \$          |
| Commun'école   | Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est | 48 470 \$       | 27 547 \$          |
| Maintien de l'espace CPSC                                    | CPSC - Main dans la Main                       | 6 000 \$        | 6 000 \$           |
| Place aux jeunes   | Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est | 6 500 \$        | 5 000 \$           |
| Développement du Mont Écho                                   | Les Sentiers de l'Estrie                       | 15 240 \$       | 12 000 \$          |

### Les projets suivants ne sont pas recommandés :

| Projet  | Promoteur   |
|---|---|
| Mettons la table au marché institutionnel local | Les Amies de la terre de Brome-Missisquoi                         |
| Événement Expérience Embargo                    | Expérience Embargo  |
| Enseignement du programme Sol'ere               | Association québécoise de Spécialistes en Sciences du Sol (AQSSS) |

**ADOPTÉ**





No de résolution  
ou annotation

45-0217

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-0616 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN  
D'Y INTÉGRER LES DISPOSITIONS NON ENCORE EN VIGUEUR DU RÉGES -  
RENATURALISATION DES BANDES RIVERAINES**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315 et 06-1013;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'automne 2011, le conseil de la MRC a débuté une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que sur les moyens pour les atténuer;

**CONSIDÉRANT** que ledit conseil a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau et que ce dernier vise, entre autres, à élaborer un cadre réglementaire régional visant les eaux de surfaces et le contrôle de l'érosion;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des différentes consultations ciblées (DG, urbanistes et inspecteurs municipaux, UPA, promoteurs, arpenteurs, ingénieurs et entrepreneurs) et de la consultation publique, les participants sont en accord avec le principe de limiter les impacts liés aux eaux de surface et de s'adapter aux changements des régimes de pluie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté en octobre 2014 un cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion dans le but de procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement afin d'y inclure les objectifs et le cadre normatif minimal à respecter par l'ensemble des municipalités de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'une première modification a été réalisée en ce sens par le biais du règlement 02-0315;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de trois années de sensibilisation auprès des riverains, le conseil souhaite rendre effectives les dispositions relatives à la renaturation de la bande riveraine à compter de 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 21 juin 2016 en vue d'adopter le règlement 08-0616;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation publique s'est tenue le 14 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à intégrer les dispositions non encore en vigueur du RÉGES - Renaturation des bandes riveraines, avec la modification présentée séance tenante à l'article 11.1.

**ADOPTÉ**

46-0217

**DEMANDE COMMUNE DE DÉROGATION DU MONDE MUNICIPAL - RÈGLEMENT SUR LE  
PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**

**CONSIDÉRANT** les risques de l'industrie des hydrocarbures pour les sources d'approvisionnement en eau potable du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* actuellement en vigueur ne permet pas une protection adéquate des prises d'eau potable pour plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** que les deux unions municipales soient l'UMQ et la FQM ont demandé au gouvernement du Québec d'accorder aux municipalités qui le souhaitent le pouvoir de déroger aux distances séparatrices actuelles du RPEP ;

**CONSIDÉRANT** qu'une démarche commune des municipalités du Québec en faveur d'une dérogation au RPEP est en cours;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'une douzaine de municipalités du bassin versant de la Yamaska ont déjà adopté un règlement pour élargir les zones de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU :**

- (i) D'appuyer la demande commune de dérogation du monde municipal.
- (ii) De proposer aux 21 municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi d'adopter le projet de règlement élaboré par le collectif scientifique pour la protection des sources d'eau potable en regard à d'éventuels forages gaziers et pétroliers.
- (iii) De demander aux municipalités locales d'acheminer les règlements adoptés au comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection) aux soins de Richard E. Langelier qui le fera parvenir au MDDELCC qui, en vertu de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, devra disposer de la demande de dérogation formulée par les municipalités participantes à cette démarche commune du monde municipal.
- (iv) De transmettre une copie de la présente résolution à l'OBV Yamaska.

**ADOPTÉ**

47-0217

### MRC DE LA HAUTE-YAMASKA : PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT LES INSTALLATIONS DE TRANSFERT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ACCORD DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

**CONSIDÉRANT** qu'à sa séance ordinaire du 18 janvier 2017, le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska a adopté via la résolution 2017-01-012 un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'interdire les installations de transfert de matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans sa correspondance, datée du 2 février 2017, demande à la Commission conjointe d'aménagement si elle souhaite se prononcer sur ledit projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** la nature des modifications apportées, les membres de la Commission du territoire de la MRC Brome-Missisquoi ne jugent pas opportun de tenir une Commission et ne s'objectent pas audit règlement;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi souhaite réitérer le rôle propre en matière de développement et d'aménagement du territoire à l'autonomie locale et régionale concernée;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

- (i) D'informer la MRC de La Haute-Yamaska que les membres de la Commission du territoire de la MRC Brome-Missisquoi ne souhaitent pas tenir une Commission conjointe d'aménagement en lien avec le projet de règlement adopté via la résolution 2017-01-012.
- (ii) D'acheminer une lettre au nom du président de la Commission soit monsieur Arthur Fauteux afin d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, de cette décision.

**ADOPTÉ**

48-0217

### NOMINATION D'UN TROISIÈME REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

- (i) De confirmer la nomination de monsieur Albert Santerre, à titre de 3<sup>e</sup> représentant (membre additionnel) et de nommer madame Sylvie Raymond, préfète suppléante et mairesse de East Farnham, à titre de substitut sur la Commission conjointe en aménagement avec la MRC de La Haute-Yamaska, en plus du préfet et de la mairesse de Bromont.
- (ii) Que les membres de la MRC Brome-Missisquoi siégeant à ces rencontres soient rémunérés en vertu de la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

49-0217

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### DEMANDE D'AVIS - CPTAQ DOSSIER 414773 - TRANSCANADA PIPELINES PIKE RIVER

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 6 février 2017 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 414773 visant une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture afin de créer deux aires de travail temporaires et un accès pour une période d'un an pour effectuer des travaux d'entretien sur la conduite de gaz existante;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise une superficie approximative de 8 600 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Pike River sur une partie des lots 5 453 196, 5 453 197 et 5 453 198 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien se réaliseront majoritairement sur la servitude existante ou sur une superficie adjacente à celle-ci et que l'accès temporaire se fera en partie sur un chemin de ferme existant ;

**CONSIDÉRANT** que ces utilisations temporaires auront des impacts limités sur le potentiel agricole des lots, mais aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que les interventions visées par TransCanada PipeLines Limited contenues dans la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture dans le dossier 414773 sont **CONFORMES** au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

La MRC souhaite que l'ensemble des mesures soit mis en place afin que les parcelles affectées par les aires de travail puissent retrouver leur fonction et leurs caractéristiques antérieures aux travaux, et ce, dans un court délai.

**ADOPTÉ**

50-0217

### DEMANDE D'AVIS - CPTAQ DOSSIER 414775 - TRANSCANADA PIPELINES PIKE RIVER

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 6 février 2017 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 414775 visant une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture temporaire afin de créer deux aires de travail pour une période d'un an pour effectuer des travaux d'inspection et d'entretien sur la conduite de gaz existante, au besoin dans le cadre du projet de construction de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise une superficie approximative de 8 200 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Pike River sur une partie du lot 5 452 928 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ces utilisations temporaires auront des impacts limités sur le potentiel agricole des lots, mais aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture dans le dossier 414775 est **CONFORME** au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

La MRC souhaite que les travaux soient de moindre impact pour le milieu et porte à l'attention des parties impliquées dans le dossier que les travaux se réaliseront à proximité d'un secteur écologique sensible et les invite à consulter les dispositions relatives à la gestion des eaux de surface et au contrôle de l'érosion contenues au schéma d'aménagement et de développement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

51-0217

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**TRANSFERT DES SOMMES RÉSIDUELLES DU VOLET INTERMRC  
DU PROJET BANQUE DE TERRES AU CRAAQ**

**CONSIDÉRANT** que le volet interMRC du projet Banque de Terres ne sera plus sous l'administration de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 23 493,26 \$ est résiduelle et qu'elle appartient aux huit MRC membres;

**CONSIDÉRANT** que cette somme doit être transférée au Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec pour le projet L'Arterre (projet provincial de Banque de terres et de fermes);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De transférer la somme résiduelle de 23 493,26 \$ du volet interMRC du projet Banque de Terres au Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

**ADOPTÉ**

52-0217

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2016-06303 –  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 7 décembre 2016 le règlement 2016-06303 modifiant le règlement 2008-03303 sur le zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre l'usage extraction dans la zone A-01;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2016-06303 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge modifiant le règlement de zonage 2008-03303 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

53-0217

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2016-10305 –  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 25 janvier 2017 le règlement 2016-10305 modifiant le règlement 2012.07305 relatif aux PIIA;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à finaliser la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2016-10305 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge modifiant le règlement de 2012.07305 relatif aux PIIA **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

54-0217

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 2017-01-386 – SAINTE-SABINE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Sabine a transmis à la MRC le 8 février 2017 le règlement 2017-01-386 modifiant le règlement 2007-07-291 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre des bâtiments accessoires de forme demi-cylindrique couchés pour le groupe d'usage communautaire d'utilité publique ou utilisés à des fins d'activités agricoles.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2017-01-386 de la municipalité de Saint-Sabine modifiant le règlement de zonage 2007-07-291 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

55-0217

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 723-17 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 15 février 2017 le règlement 723-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à ce que certains projets puissent faire l'objet d'un encadrement réglementaire sur mesure et analysé au cas par cas, et ce, en tenant compte des particularités de leur milieu;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bedford à l'exception des zones résidentielles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 723-17 de la Ville de Bedford sur les PPCMOI **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

56-0217

**DÉNONCIATION DE LA SUSPENSION DU TRAITEMENT DES DEMANDES À PORTÉE  
COLLECTIVE (ART. 59) PAR LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a reçu une correspondance le 21 octobre 2016 de la CPTAQ l'informant de la suspension de traitement de nouvelles demandes à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

**CONSIDÉRANT** l'intention de la MRC de finaliser, en 2017, ses démarches afin de déposer une demande relativement au volet 2 de l'article 59 en guise de complément à la décision 372362 ;

**CONSIDÉRANT** que cette suspension indéterminée a été réalisée unilatéralement par un organisme mandataire de l'État et prive ainsi, la MRC de son droit évoqué à l'article 59 de la LPTAA de déposer une demande à portée collective;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

- (i) De dénoncer auprès du gouvernement du Québec la suspension du droit des MRC de déposer des demandes à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- (ii) D'informer la CPTAQ que la MRC Brome-Missisquoi est en désaccord avec la décision de suspendre le traitement de nouvelles demandes à portée collective et souhaite que des précisions soient données quant à la durée de ladite suspension.
- (iii) De transmettre la présente à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec pour appui.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation  
57-0217

58-0217

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND: DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la municipalité de Saint-Armand face à son opposition concernant la proposition de la Commission de Toponymie face à la nouvelle appellation **Rocher du Repos des Noirs** pour désigner le rocher **Nigger Rock**;

**CONSIDÉRANT** que l'appellation **Nigger Rock** constitue un élément identitaire important pour le patrimoine culturel de Saint-Armand;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la municipalité de Saint-Armand dans ses démarches et de transmettre la présente à la Commission de la Toponymie du Québec afin de l'inviter à conserver l'appellation **Nigger Rock** pour le rocher situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand à environ 250 mètres à l'ouest du chemin Luke.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :**

**RÈGLEMENTS 271-1-2016, 264-1-2016, 265-1-2016 ET 267-1-2016 – BOLTON-OUEST**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 30 janvier 2017 les règlements 271-1-2016 (plan d'urbanisme), 264-1-2016 (zonage), 265-1-2016 (lotissement) et 267-1-2016 (permis et certificats);

**CONSIDÉRANT** que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 271-1-2016 (plan d'urbanisme), 264-1-2016 (zonage), 265-1-2016 (lotissement) et 267-1-2016 (permis et certificats) de la municipalité de Bolton-Ouest **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

**COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE PUBLIQUE À LA CPTAQ – AGROCENTRE FARNHAM**

Monsieur Dorion informe les maires du déroulement de l'audience à la CPTAQ du 16 février dernier à Longueuil concernant la demande de l'entreprise Agrocentre de Farnham. Messieurs Albert Santerre et Gilles Rioux étaient également présents. Agrocentre Farnham revêt un caractère économique important pour la région de Stanbridge Station et sa relocalisation dans les environs est non recommandée compte tenu des impacts pour la sécurité publique. Les chances semblent très bonnes que la Commission renverse son orientation préliminaire négative et cette dernière rendra sa décision finale prochainement.

**ENQUÊTE 2015 SUR LA SANTÉ POPULATIONNELLE DE BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais rappelle au conseil que l'enquête révèle que la population de Brome-Missisquoi est, en général, en moins bonne santé que la population du reste de l'Estrie. Les mauvaises habitudes de vie (le tabagisme, l'abus d'alcool, l'alimentation et l'activité physique), et les maladies chroniques (l'obésité, le diabète et les maladies psychologiques, entre autres) sont les principales causes.

Ce constat est partagé par les professionnels de la santé siégeant sur le comité. Monsieur Desmarais précise que le comité conclue que des efforts devront être mis sur la prévention et sur la conscientisation de la population face à l'adoption de saines habitudes de vie pour se maintenir en bonne santé psychologique et physique. Le comité se penchera sur les solutions lors de la prochaine rencontre.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PROJET D'INVESTISSEMENT À L'HÔPITAL**

Monsieur Desmarais fait le point quant aux planifications et aux travaux à réaliser à l'Hôpital BMP pour les cliniques externes, l'oncologie, l'orthopédie et le pavillon des naissances. Il souligne la contribution déterminante de la Fondation BMP. Les travaux de relocalisation et le réaménagement de ces projets devraient être terminés en décembre 2018.

**LITS DE LONGUE DURÉE**

Monsieur Desmarais mentionne que les 12 lits de soins de longue durée actuellement situés à l'hôpital BMP seront transférés dans le CHSLD de la rue Principale à Cowansville par l'ajout d'un étage à l'édifice existant, des travaux qui sont présentement en cours de réalisation.

Concernant le projet d'ajout de lits à Bedford et les coupures en soins infirmiers à la Villa des Rivières, le comité a questionné la représentante du CIUSSS qui fera un suivi. Concernant les Foyers Farnham, les contrats sont signés et les travaux de construction d'une nouvelle cuisine et d'une nouvelle aire de vie débiteront en mars. Pour le Foyer Sutton, des études sont en cours pour améliorer la sécurité du bâtiment.

59-0217

**COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 7 février 2017, à savoir:

| <b>DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL</b>  |                      |
|---|----------------------|
| Alarme Supérieur Sécurité Incendie inc. (système de contrôle des accès)                                   | 10 623,69 \$         |
| C6005 PRR 0006 (programme Réno Région)  | 11 636,53 \$         |
| C6005 PRR 0016 (programme Réno Région)  | 12 000,00 \$         |
| CSSS La Pommeraie (salaire d'une kinésiologue juillet à décembre 2016: Sarah Jacques)                     | 11 461,14 \$         |
| Groupe de Géomatique Azimut (entretien et frais d'utilisation 2017: GO cadastre, rôle, matrice, dossiers) | 11 434,26 \$         |
| R.I.E.D.S.B.M. (RDD: 1er, 2e et 3e trimestres 2016)   | 25 184,87 \$         |
| R.I.E.D.S.B.M. (RDD: 4e trimestre 2016)   | 25 895,88 \$         |
| <b>Sous-total</b>   | <b>108 236,37 \$</b> |

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

60-0217

**OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS  
SUR LA MARQUISE**

**CONSIDÉRANT** qu'une offre de service pour la réalisation des travaux correctifs sur la marquise a été reçue par *Habitations G. Chalifoux inc.* pour un montant de 14 702,99 \$ plus taxes si applicables;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de travaux correctifs;

**CONSIDÉRANT** que le début des travaux est prévu au printemps 2017;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de gré à gré pour la réalisation de travaux correctifs sur la marquise à l'entrée principale du centre administratif de la MRC à *Habitations G. Chalifoux inc.* pour un montant de 14 702,99 \$, plus taxes si applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

61-0217

**OCTROI DU MANDAT POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE GÉRANCE DU SERVICE  
D'ÉVALUATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018**

**CONSIDÉRANT** que le 12 janvier 2017, la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnel, le tout conformément à la résolution numéro 434-1116;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a reçu une seule soumission et a procédé à l'ouverture et l'analyse de celle-ci par un comité de sélection le 2 février 2017 conformément aux articles 936.0.1.1 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** que le résultat de la soumission, obtenu par le système de pondération et d'évaluation, est établi comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

| SOUSSIONNAIRE   | Pointage<br>intérimaire | Prix<br>(sans tx) | Pointage final |
|---|-------------------------|-------------------|----------------|
| Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry,<br>Picard & Associés inc. | 100                     | 60 750 \$         | <b>24.69</b>   |

**CONSIDÉRANT** que la Loi prescrit que le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a obtenu le meilleur pointage final;

**CONSIDÉRANT** que le devis du présent mandat prévoit la supervision du service d'évaluation à raison de 21 jours de présence sur une période de 12 mois totalisant 147 heures, afin de diminuer les coûts, comparativement au devis précédent qui prévoyait 30 jours de présence et 210 heures;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue et que le prix offert constitue un écart avec l'estimation que la MRC avait initialement prévue, compte tenu notamment de la diminution des heures de présences;

**CONSIDÉRANT** que l'article 938.3 du *Code municipal* permet dans une telle situation de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre sans toutefois changer les autres obligations;

**CONSIDÉRANT** qu'une discussion est intervenue avec Marc Lépine de *Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.* afin de s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre;

**CONSIDÉRANT** que la firme *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.* a soumis le montant de 55 750 \$ comme prix final pour la fourniture du service de gérance du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour la fourniture du service de gérance du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit *Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.* conformément aux exigences stipulées au devis et le tout, pour un montant total de 55 750 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

62-0217

### **OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME YUVO POUR L'ACQUISITION, LA COMPILATION, ET L'ANALYSE DES DONNÉES CONCERNANT LA COUVERTURE ET LE DÉBIT D'INTERNET HAUTE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUIO**

**CONSIDÉRANT** que la date de dépôt des projets pour obtenir de l'aide financière du fédéral et du provincial est le 20 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** les démarches faites par Guy Lussier de la firme *Yuvo* ainsi que la présentation du 16 février dernier sur l'état de la situation et les options possibles pour la MRC quant à la couverture du service Internet, il est opportun de se pencher sur l'éligibilité possible de certaines portions du territoire de Brome-Missisquoi pour l'obtention d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** qu'il est propice de faire une enquête auprès de la population afin de vérifier le niveau de couverture réel et de débit Internet sur le territoire de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la méthode la plus appropriée pour arriver à démontrer que le service 5/1Mbps est l'échantillonnage de la qualité de service des abonnés;

**CONSIDÉRANT** que la collaboration du public sera sollicitée afin de recueillir lesdites données;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR FRANÇOIS REID  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer un mandat à la firme *Yuvo* afin d'acquérir, compiler et analyser les données recueillies concernant le degré de couverture Internet sur le territoire de Brome-Missisquoi, au montant de 3 200 \$, plus taxes si applicables. Dans l'éventualité où des données sont manquantes dans certaines zones, un montant forfaitaire de 660 \$, plus taxes si applicables (par tranche de 10 citoyens) est prévu si *Yuvo* doit contacter et compiler les résultats, le cas échéant.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Qu'une conférence de presse soit tenue le 27 février et qu'une campagne publicitaire dans les journaux soit organisée pour inviter la population à participer à cette enquête.

Que les résultats de ladite enquête soient exposés le 21 mars prochain afin que le conseil des maires puisse prendre une décision éclairée quant à la possibilité de déposer un projet dans le cadre des programmes d'aide financière fédéral et/ou provincial.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

63-0217

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC POUR 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de renouvellement d'assurances sur les biens, la responsabilité, les erreurs et omissions et autres éléments du courtier d'assurances *Ultima* pour le contrat valide du 6 février 2017 au 6 février 2018 au montant total de 36 616 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### **STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE SUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS ET FARR : RETOUR SUR LA RENCONTRE ENTRE LES ÉLUS GOUVERNEMENTAUX ET MUNICIPAUX EN MONTÉRÉGIE DU 13 FÉVRIER 2017**

Monsieur Desmarais informe le conseil qu'une rencontre régionale entre élus municipaux et gouvernementaux a eu lieu le 13 février à Saint-Constant, concernant la mise en place du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et la révision de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des régions. Plus de 60 élus municipaux étaient réunis pour discuter du processus et des modalités de gestion des projets avec la ministre responsable de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux. Une autre rencontre aura lieu le 7 mars avec Madame Charlebois et la Table des préfets afin de discuter des modalités du processus d'identification des priorités régionales et du financement des projets.

64-0217

### **NOUVEAU PROGRAMME DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION DU QUÉBEC : OPPORTUNITÉ POUR LA MRC BROME-MISSISQUIO**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion du Québec a mis sur pied un programme afin de promouvoir et favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région offrant une subvention équivalente à l'investissement de la MRC sur une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT** que Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) est un organisme qui a pour mission d'assurer l'accueil des personnes immigrantes, de faciliter leur intégration et de favoriser le rapprochement interculturel en région ;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de partenariat entre SERY et la MRC est proposé afin de promouvoir la région de Brome-Missisquoi notamment, par l'embauche par le SERY d'une ressource à temps partiel, la production de matériel pour l'attraction et la représentation, l'organisation de visites ou séjours exploratoires et la présence dans certains événements/salons dans la grande région de Montréal;

**CONSIDÉRANT** que cette initiative vise notamment à promouvoir les emplois en région, à attirer de la main-d'œuvre pour les entreprises locales ainsi qu'à encourager l'établissement de nouvelles familles dans la région;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt du projet de la MRC présenté séance tenante au programme Mobilisation-Diversité pour la promotion de la région de Brome-Missisquoi auprès de la communauté immigrante avec un investissement de 47 750 \$ pour l'année 2017-2018 et 29 000 \$ pour l'année 2018-2019 et une demande équivalente du ministère. Les investissements de la MRC proviendront du FDT.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**RENCONTRE D'INFORMATION POUR LA RESTRUCTURATION DES OFFICES  
MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH)**

No de résolution  
ou annotation

65-0217

**CONSIDÉRANT** la résolution du 17 janvier 2017 numéro 22-0117, relativement à l'organisation d'une réunion pour informer les maires quant aux impacts de la restructuration sur certaines municipalités d'un tel regroupement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'organiser une réunion d'information avec une représentante de la SHQ le lundi 20 mars à 13 h 30 concernant la restructuration des OMH dans la salle Brome du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi.

D'inviter les maires, les conseillers et les DG municipaux, ainsi que les directeurs et administrateurs des OMH de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

66-0217

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA  
FOURNITURE DE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2017**

**CONSIDÉRANT** que le Programme de cadets de la Sûreté permet à la MRC de bénéficier des services de cadets sur son territoire, notamment des activités de surveillance et de prévention;

**CONSIDÉRANT** l'Entente de partenariat entre la Sûreté du Québec et la MRC Brome-Missisquoi pour la fourniture de service des cadets pour l'été 2017;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Messieurs Laurent Phoenix, président du Comité de sécurité publique et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017.

De désigner Robert Desmarais comme personne ressource auprès des responsables du Programme de cadets de la Sûreté conformément à l'article 3.1.1 de l'Entente.

**ADOPTÉ**

67-0217

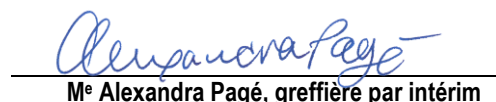
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fauteux, préfet

  
M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.